L'AIDE AU LOGEMENT POUR LES INTERNES

DESCRIPTION

Dans l'objectif d'attirer des étudiants en santé sur son territoire, le département du Cher propose plusieurs solutions de logement. Des logements meublés et équipés sont disponibles à Bourges, en colocation ou en studio, mais aussi dans d'autres villes en fonction des lieux de stage des étudiants

Le logement est mis à disposition moyennant une participation forfaitaire liée au paiement des charges soit 40 € mensuels pour les étudianst dont les stages sont non-rémunérés et 70 € pour ceux ayant un stage rémunéré.

De plus, afin de favoriser l'installation de jeunes médecins, le département propose une bourse d'étude au cours de leur 3ème cycle, équivalent à 600 € par mois pendant 3 ans. Les étudiants bénéficiaires s'engagent dès lors à exercer sur le territoire pendant une durée de 5 ans.



Conseil départemental du Cher

CONTACT

Cher, 2017

Chargé de mission démographie médicale, 02 48 27 69 67

THÉMATIQUES

Logement et Habitat / Hébergement solidaire Jeunesse / Vie étudiante

Santé et handicap / Accès aux soins

REPÈRES

6,25

